



Gratification de stage de 12 semaines

Par **AlexisB**, le **20/03/2010** à **11:48**

Bonjour à tous.

Je suis actuellement en stage depuis le 11 Janvier 2010 jusqu'au vendredi 2 avril, 12 semaines donc.

Mon patron m'avait dit "que si tout se passait bien, je serais payé, car nous ne sommes pas une boîte à stagiaire". Seulement voila, j'ai comme un gros doute, et je sais que je ne serais pas payé...

Je fais pourtant plus de 40heures par semaine, et je pense faire correctement mon boulot

J'ai lu que, fin Novembre 2009, la gratification de stage devenait obligatoire à partir de 2 mois et 1 jour de travail, seulement voila, je ne trouve pas vraiment de texte(s) officiel(s) là dessus (où alors je ne sais pas les interpréter ...).

Je tiens vraiment à être payé, puisque ce stage m'aura occasionné beaucoup de frais (j'étudie sur Montpellier, et le stage est sur Toulouse).

Pouvez-vous, svp, m'aiguiller sur un texte de loi(si un tel texte existe) que je puisse en discuter avec mon patron dès cette semaine.

Merci d'avance

Par **Cornil**, le **22/03/2010** à **16:19**

Bonjour Alexis.

Ce lien officiel (URSSAF) te donnera tous les éléments et références.

http://www2.urssaf.fr/employeurs/dossiers_reglementaires/dossiers_reglementaires/stages_en_entrepre

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **AlexisB**, le **22/03/2010** à **20:22**

Merci beaucoup !